



# Avenant N°1

## Aux Instructions de Course

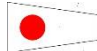

### Régate Dériveurs 5B

Le 22 septembre 2023 à 12hr00,

Ajout d'un nouveau parcours, le chapitre 9 est modifié comme suit (voir ajout en caractères rouge) :

#### 9. LES PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer (voir les parcours en annexe). Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

Signal	Parcours
	Parcours trapèze intérieur
	Parcours trapèze extérieur
<b>Sans flamme numérique</b>	<b>Parcours Dog Leg</b>

Le parcours Dog Leg est ajouté à l'annexe parcours, voir l'annexe modifiée en page 2 de cet avenant.

Affiché le 22/09/2023 à 12h00 au tableau électronique

Le président du comité de course

# ANNEXE PARCOURS

